

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 12 mai 2015

La Mairie du 1^{er} Arrondissement organise les États Généraux des Initiatives Locales pour l'Inclusion Sociale

La réponse aux urgences sociales qui se manifestent par une augmentation du sans-abrisme est en panne. Le nombre de personnes, y compris d'enfants, à la rue est permanent, les installations précaires se déplacent au gré des expulsions.

Les limites des prérogatives d'une mairie d'arrondissement n'en font pas un acteur de premier rang, mais sa position dans la proximité fait d'elle un interlocuteur privilégié aussi bien pour le public que pour les services.

Nous savons que les réponses ne peuvent reposer sur un acteur unique, mais également que la diversité des intervenants peut être néfaste si elle ne repose pas sur une organisation qui permet l'addition des compétences.

La mobilisation des acteurs doit être organisée localement autour de la connaissance partagée des situations.

L'action de la Mairie du 1^{er} : principes et objectifs

L'action de la Mairie repose sur les principes suivants : première instance de proximité, la Mairie doit prendre sa part. Parce qu'elle ne peut s'ériger en principauté et parce qu'elle est garante de l'équité, elle doit agir solidairement avec le reste du territoire.

A ces principes s'ajoute une nécessité : il faut prévenir les situations d'urgence chaque fois que cela est possible, pour cela il faut agir volontairement sur le sans-abrisme, les expulsions, et les situations de rupture.

La réalisation des objectifs de la Mairie passe par quelques obligations : encourager la cohésion des acteurs, la circulation de l'information, le soutien aux intervenants, harmoniser les interventions militantes, associatives et professionnelles....

Sur cette base nous pouvons décliner déjà trois des pistes de travail :

- **Pour la création d'un hôtel social familial**, recherche d'opportunités foncières, exercer une veille sur l'évolution des derniers meublés de l'arrondissement, en lien avec les services de la ville, le secteur associatif et les bailleurs sociaux.

- **Pour la mise point d'un réseau de gîtes urbains**, étudier les conditions juridiques et économiques de la création d'un secteur meublés très sociaux permettant aussi l'accueil saisonnier ou temporaire, en lien avec les associations spécialisées et les bailleurs sociaux ou privés.

- **Pour la mobilisation de la vacance** par une approche pragmatique à partir des biens assujettis à la taxe. Sur ce dernier point, que nous abordons actuellement par l'examen des fichiers fiscaux, il ne s'agit pas d'une démarche en vue de réquisitions, mais d'une volonté de mobiliser les propriétaires privés pour la remise en circulation dans le marché locatif de biens inutilisés.

Nous avons donc proposé à la Ville de Lyon de conduire un premier examen pour permettre de déterminer les perspectives réalistes susceptibles de mobiliser une partie de la centaine de logements vacants de l'arrondissement.

Mobiliser les financements et susciter les investissements générateurs d'une plus-value sociale.

De nombreuses possibilités existent qui ne sont pas toujours utilisées :

- **Dans le droit commun**, en particulier par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, sur l'ensemble des problématiques de la qualité de l'habitat, de la mobilisation des logements à leur adaptation aux besoins des personnes en passant par les conventionnements très sociaux.
- **Dans les programmes spécifiques** initiés par l'Etat avec la Direction Interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au logement (DIHAL) ou du plan de lutte actuel pour diminuer le recours à l'Hôtel.
- **Après des Collectivités**, dans le cadre des programmes d'urgence ou des dispositifs de lutte contre l'exclusion. Certaines lignes budgétaires ne sont plus en activité mais méritent que nous militions pour leur réouverture (achat de fonds d'hôtels, mobilisation de logements pour les jeunes, les bénéficiaires du RSA, fonds d'Urgence...).
- **Par l'appel aux fondations et au mécénat privé**, il est possible sur des projets bien définis d'obtenir des soutiens.
- Enfin **le recours aux fonds Européens** est une démarche qui devrait engager les collectivités aux côtés des acteurs locaux. La Région Rhône-Alpes commet une erreur stratégique en n'inscrivant pas dans son programme opérationnel pour l'usage des fonds structurels la ligne qui concerne le soutien aux actions « logements » des personnes et groupes vulnérables, elle prive les collectivités, les bailleurs sociaux et les acteurs de terrain de moyens financiers dans ce domaine. Nous continuerons d'intervenir pour qu'elle soit corrigée. L'Europe est également à l'origine de programmes spécifiques qui peuvent soutenir l'action des Collectivités et des opérateurs locaux.

Assurer le soutien à l'émergence, l'accompagnement à la mise en œuvre et le suivi des projets.

Notre ville et notre arrondissement possèdent une immense richesse en ressources humaines et en moyens d'action. Des professionnels qualifiés, des institutions proches du terrain, un secteur associatif dynamique et des acteurs économiques prêts à s'engager. Nous sommes convaincus que l'approche des questions de l'urgence sociale doit être décloisonnée pour sortir des impasses actuelles.

Une partie de cet objectif repose sur la coordination qui devra ressortir du renouvellement des Plans Départementaux par la Métropole.

La réorganisation Régionale doit aussi être une occasion de nouvelles orientations et propositions dans les domaines des politiques de la Ville et des Solidarités.

Au niveau de l'arrondissement, nous voulons rassembler les acteurs dans leur diversité avec la volonté d'un partage de la connaissance et d'un appel à l'addition des capacités. Car nous savons que nous avons sur place, dans le secteur public, associatif et privé, toutes les compétences nécessaires pour l'élaboration et la conduite de solutions.

Nous organiserons au début de l'année 2016 une manifestation qui rassemblera ces acteurs pour montrer cette richesse et le potentiel qu'elle détient :

États Généraux des Initiatives Locales pour l'Inclusion Sociale

Cette manifestation sera l'occasion de mettre à jour leurs projets et de donner à voir leurs capacités et d'en tirer les conclusions : quelles réalisations sont possibles ? Quels sont les moyens disponibles ? De quoi avons-nous besoin pour aller de l'avant ?

Dès maintenant, la Mairie du 1^{er} arrondissement lance un appel à contribution à tous les acteurs.